

Initiatives ministérielles

M. Keyes: Monsieur le Président, il n'y aurait pas eu de gaspillage parce que nous aurions pu considérer davantage de mesures législatives.

M. Hermanson: Monsieur le Président, les raisonnements des libéraux sont parfois très difficiles à suivre. Ils semblent penser qu'il n'est pas important de prendre les débats et les votes au sérieux. Ils sont devenus tellement arrogants en face qu'ils pensent qu'ils n'ont qu'à présenter un projet de loi et qu'il sera adopté rapidement sans même faire l'objet d'un débat ou d'un vote qui pourrait le passer au peigne fin.

• (2150)

Il y a ici un tas de députés qui ont investi de gros efforts dans certains de ces amendements, et les députés d'en face auraient voulu que l'on accélère le processus sans même permettre à ces députés de se lever et de voter pour les principes auxquels ils croient. Nous savons que les libéraux ne sont pas en faveur du vote libre parce qu'ils ont fait circuler la rumeur qu'il n'était pas question que ce vote-ci soit libre. Ils veulent ajouter six députés de plus à la Chambre et leur dire qu'ils sont contre les votes libres. Ils veulent en faire des petits robots à voter. C'est une honte. Cette Chambre mérite beaucoup mieux que ce que le gouvernement libéral lui offre.

L'un des amendements proposé par le Sénat a l'appui du gouvernement et je garantis à la Chambre qu'il est raisonnable. Nous aussi nous l'appuierons. Il s'agit de s'assurer que les membres des commissions habitent dans la province où ils exercent leur mandat.

Il y a également d'autres modifications. Le Sénat suggère que le quotient variable soit ramené de 25 à 15 p. 100. Les sénateurs ont dû écouter les arguments que nous avons présentés à la Chambre en faveur d'une telle mesure et les adopter. Il y a un autre amendement que le Parti réformiste appuiera, mais les autres, nous les trouvons inacceptables.

Le problème ce soir est dû en grande partie à la mauvaise planification des activités de la soirée par le gouvernement libéral, pourtant nous lui en avons touché un mot. Nous voulions organiser les choses bien mieux qu'elles ne le sont, mais il n'a rien voulu savoir. C'est typique de son comportement à l'égard du projet de loi C-69. Il a mal géré le processus. Il a fixé des objectifs qu'il ne pouvait pas atteindre. Il a essayé de faire passer une mesure législative qui est inacceptable aux yeux des Canadiens. Elle s'est heurtée à une opposition, à un barrage au Sénat et ce n'est que juste.

En somme, je tiens à remercier le Sénat de renvoyer le projet de loi. Bien sûr, j'aimerais qu'il ait été élu pour qu'il jouisse d'une plus grande légitimité et qu'il agisse ainsi plus souvent, qu'il apporte un tout autre éclairage, plus objectif, à une mesure législative adoptée par la Chambre et qui souffre d'un vice de conception et n'est pas à la hauteur des Canadiens.

Le gouvernement a présenté une motion portant renvoi de ce projet de loi au Sénat avec certains amendements. Or, ces amendements ne répondent pas aux attentes du Parti réformiste, et ce, pour les raisons que moi-même, mon collègue de Calgary-Ouest et peut-être d'autres encore, allons faire valoir.

Je voudrais proposer un amendement à la motion. Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui viennent après le mot «Qu'» et en les remplaçant par ce qui suit:

un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que la Chambre accepte les amendements n^{os} 1, 4a), 6a) et 6b) apportés par le Sénat au projet de loi C-69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales, mais qu'elle rejette les amendements n^{os} 2, 3, 4b), 4c), 5, 6b)(ii), 6c) et 7.

Le vice-président: La présidence se réserve le droit d'examiner l'amendement pour déterminer s'il est valide.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Kindersley—Lloydminster, qui a fait des commentaires assez négatifs sur la réception des députés en comité parlementaire, que cela a sûrement permis d'en apprendre beaucoup sur le Québec. Au moment où j'ai présenté la proposition pour les comtés de l'est du Québec, il m'a posé la question à savoir si c'était pour protéger des comtés de Canadiens français pure laine, pour employer son expression. Il avait l'impression que c'était purement égoïste ce qui se passait là. On a pu, à ce moment-là, lui donner une bonne leçon de géographie et d'histoire sur le fait que, dans la Gaspésie, dans l'est du Québec, il y a aussi une minorité anglophone importante.

• (2155)

On présentait des arguments pour pouvoir obtenir que le maintien des comtés puisse se faire. C'était entre autres pour favoriser cette partie de la population qui est significative en quantité mais aussi en histoire. Ce sont des descendants de loyalistes, ce sont des gens qui sont venus s'installer de leur plein gré et surtout parce qu'ils fuyaient un système qu'ils ne voulaient pas partager. J'avais été assez étonné par l'ignorance du député concernant ces faits. J'espère qu'il va l'avoir appris pour longtemps qu'effectivement il y a une minorité anglophone au Québec et qu'elle est répartie un peu partout sur le territoire, qu'il y en a en Gaspésie.

Une voix: Ils sont bien servis.

M. Crête: Et qui sont très bien servis, oui, effectivement, comme le député le dit. En Gaspésie, entre autres, la minorité anglophone a la possibilité de faire des études collégiales en anglais à Gaspé. Pour tout l'ensemble de la Gaspésie il y a un service régulier et un service de train qui est maintenu, notamment parce que beaucoup de ces gens ont de la famille en Ontario ou ailleurs. Effectivement, ils sont très bien servis à plusieurs endroits.

Je voulais surtout que le député prenne conscience qu'en comité il ne s'est pas passé que des choses pas correctes, qu'il y a sûrement quelqu'un qui a appris quelque chose.

Ma question porterait finalement sur un autre aspect. Est-ce que le député de Kindersley—Lloydminster ne pense pas que le Sénat aurait pu se pencher sur bien d'autres aspects de la loi, notamment sur le fait qu'à peu près un peu plus de la moitié des députés qui ont été élus pour le Parti réformiste l'ont été par moins de 40 p. 100 des électeurs et que leurs prétentions démocratiques ne sont pas vraiment très très élevées?